

CONSEIL DE QUARTIER – CANTELAUZE

26 novembre 2014

Présents : M. Gérard Bosch, Mme Sandrine Kouider, M. Gregory Montalban, Mme Sylvie Rangoly et sa fille, M. Philippe Serre

Elue référente : Mme Marie-Louise Calvo

1 Présentation des participants

Lors du tour de table de présentation, les participants ont exprimé leur satisfaction d'habiter dans le quartier Cantelauze. Les familles apprécient la proximité de la crèche, des écoles et du collège mais regrettent le manque de commerces.

2 Présentation de la nature et des fonctions du conseil de quartier

J'ai expliqué que le conseil de quartier est une émanation du concept de démocratie participative.

Un conseil de quartier est un lieu de consultation, de dialogue, et d'élaboration de propositions qui par la suite, peuvent être examinées en commission et présentées en conseil municipal pour délibération. L'élue référente est le lien entre le conseil de quartier et la municipalité et n'a pas vocation à assister aux réunions du conseil de quartier.

3 Problèmes soulevés :

Le petit bois et le parking attenant sont une problématique importante dans le quartier. Le petit bois présente un état de saleté qui n'incite pas les familles à le fréquenter. . Cette zone est le théâtre d'incivilités, de nuisances voire d'insécurité (rodéos, tapage nocturne, saccage des barrières...)

Voirie

- Problème de visibilité dans l'impasse des iris car les véhicules se garent à l'angle et sur tout le chemin de Cantelauze qui est à la fois trottoir et piste cyclable.
- Problème de signalisation dans l'impasse des lilas
- A l'arrière du terrain de rugby, sur le chemin qui mène du chemin Belayre au parking de l'école présence de serpents et de 2 blocs de béton avec des tiges métalliques qui peuvent s'avérer dangereuses.

Election du bureau

Une seule personne s'est proposée pour être vice-président : M. Gregory Montalban
Les participants vont diffuser autour d'eux la mise en place du conseil de quartier.
Le bureau complet devrait être formé lors de la prochaine réunion (date à déterminer).

Question posée

- possibilité pour le conseil de se réunir au CAJ

L'élue référente

Marie-Louise CALVO